

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 avril 2010 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	maire
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district no 1
M. Daniel T. Brown	conseiller district no 2
Mme Lyse Thauvette	conseillère district no 3
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district 4
M. René Levac	conseiller district no 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district no 6

Est également présent :

Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée

Est absente :

Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, déclare la séance légalement ouverte.

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 10-04-114

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2010

Le point suivant est reporté à une séance ultérieure :

6.4.3 Le Jardin des Moussaillons : demande financière

Le point suivant est ajouté à la présence séance:

1.2 Acceptation du dépôt de deux pétitions dans le secteur Marsan

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2010 tel que modifié.

Prière

1. Ordre du jour

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2010

2. Procès-verbaux

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2010
- 2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2010

3. Affaires financières

- 3.1 Acceptation des comptes du mois de mars 2010
- 3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du mois de mars 2010

4. Urbanisme

- 4.1 Dépôt de la liste des permis du mois de mars 2010
- 4.2 Acceptation du compte-rendu du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 mars 2010

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement n° 174-1-98 modifiant le règlement n° 174-98 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération de base
- 5.2 Avis de motion : règlement d'emprunt n° 326-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale abrogeant le règlement n° 325-2010
- 5.3 Avis de motion : règlement n° 306-3-2008 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards
- 5.4 Projet de règlement n° 306-3-2008 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards

6. Affaires administratives

- 6.1 Genivar : relevé d'honoraires n° 6 pour surveillance des travaux, secteur Marsan
- 6.2 Achat d'une porte coupe-feu à l'aqueduc Des Chênes
- 6.3 11^e édition du Colloque du Réseau des élu(e)s municipales de la Montérégie
- 6.4 Demandes de subvention, participation et autres:
 - 6.4.1 Comité ZIP du Haut Saint-Laurent (subvention)
 - 6.4.2 Club Optimiste Les Cèdres Inc. : diverses demandes pour l'Encan Optimiste 2010
 - 6.4.3 Escadron 687 Vaudreuil-Dorion : demande de commandite
- 6.5 MRC Vaudreuil-Soulanges :
 - 6.5.1 Autorisation de paiement pour quote-part nettoyage du cours d'eau de la rivière Quinchien – bassin 7
 - 6.5.2 Autorisation de paiement pour quote-part nettoyage du cours d'eau Six-Arpens – bassin 7
- 6.6 Dubé Matte, architectes : paiement de facture pour les plans de réaménagement à l'Hôtel de ville

7. Affaires municipales

- 7.1 Demande de subvention député provincial « petite voirie »
- 7.2 Participation au projet communautaire de plantations d'arbres sur des espaces publics

- 7.3 Fermeture de la Montée Chicoine : acceptation des travaux pour compensation financière du Ministère des Transports du Québec
 - 7.4 Réfection des fenêtres à l'Hôtel de ville : mandat
 - 7.5 Sûreté du Québec : organisme Arc-en-ciel, projet Le zèbre rouge – autorisation
 - 7.6 Élection municipale 2009 : rapport d'activités du trésorier
 - 7.7 Éthier avocats : mandat pour récupération additionnelle de TPS
 - 7.8 Services professionnels – mandater la firme d'avocats Dunton Rainville afin d'entreprendre les procédures judiciaires dans le dossier 2010-00003
 - 7.9 M.L. Eau et environnement : offre de service professionnel pour assistance technique
 - 7.10 E. Rollin Co. Ltée : soumission pour installation de purges, Les Cèdres
 - 7.11 Groupe G&G, division Pretal : achat d'une échelle pour l'aqueduc du Fleuve
 - 7.12 Atelier Techni-Pompe Inc. : mandat pour enlèvement du chlore dilué au poste du Fleuve
 - 7.13 Aqua Data : offre de service professionnel pour l'identification des bornes d'incendie ou purgeurs dans le projet domiciliaire du Haut-Chamberry
 - 7.14 Autorisation d'appel d'offre pour travaux de pavage dans le secteur Marsan
 - 7.15 Tekno : offres de service professionnel
 - 7.15.1 Remplacement des pompes à la station de pompage Hungaria
 - 7.15.2 Système de gestion des pompes d'eaux brutes – station du Fleuve
 - 7.15.3 Réparation des trappes d'accès et nettoyage de la réserve – station du puits Des Chênes
 - 7.15.4 Rinçage du réseau municipal
 - 7.15.5 Stérilisation du puits no PE-01 et du réseau de la Base de Plein Air des Cèdres
 - 7.16 Pumpaction : soumission pour installation d'un système de détection lors de perte de phase à la station Des Chênes
 - 7.17 Services de conteneurs au garage municipal pour débris de construction
- 8. Base de Plein Air**
- 8.1 Comité Jeunesse La Presqu'Île : demande de commandite
 - 8.2 Rénovation Les Cèdres Inc. : soumission pour rénovation du bâtiment hébergement
 - 8.3 Formation en animation pour le personnel estivale 2010
- 9. Loisirs**
- 9.1 Bibliothèque municipale : rapport annuel 2009
 - 9.2 Piste cyclable Soulanges : contribution annuelle pour entretien général
 - 9.3 Événement cycliste le « Défi de Rigaud » : demande de passage
 - 9.4 Navette fluviale Les Cèdres : autorisation pour renouvellement du permis maritime

9.5 Projet de piste de BMX

9.6 Terrain de balle St-Féréol : achats d'équipements et matériaux

10. Ressources humaines

10.1 Demande d'autorisation pour embauche d'étudiants au service des travaux publics et de l'urbanisme

10.2 Acceptation du compte-rendu des comités des Ressources humaines et des Conventions collectives du 23 mars 2010

10.3 Autorisation au directeur général à procéder à l'affichage du poste de « Responsable à l'entretien à la Base de Plein Air des Cèdres »

11. Service de sécurité incendie

11.1 Acceptation de la démission du pompier temporaire, M. Benedict Chua

11.2 Embauche d'un pompier temporaire : M. Michel Deguire

11.3 Congrès des chefs incendie du Québec 2010 : inscriptions

11.4 Autorisation pour achat de cylindres d'air

11.5 Journée familiale des pompiers 2010 : demande de subvention

12. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-115

Acceptation du dépôt de deux pétitions dans le secteur Marsan

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de deux pétitions dans le secteur Marsan quant à la demande de pavage ainsi que l'installation de polices dormantes et ce, pour l'ensemble des rues.

Adopté à l'unanimité

PROCÈS-VERBAUX

Résolution no : 10-04-116

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2010

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2010 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-117

Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2010

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2010 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

Résolution no : 10-04-118

Acceptation des comptes du mois de mars 2010

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du mois de mars 2010, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussignée, Lise Roy, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal selon les chèques suivants : (Général) n° 35200 à 35363 pour l'année 2010; (Règlements) n° 96000342 à 96000343; (Fonds de parcs et terrains de jeux) n° 9700030 à 9700033; (Salaires) liste des salaires des employés pour les semaines n° 9, 10, 12, 12 et 13 dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette assemblée par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

Lise Roy, c.g.a.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-1119

Acceptation de la liste des bons de commande du mois de mars 2010

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette assemblée inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par la secrétaire-trésorière adjointe à chaque membre du Conseil, et émise en avril 2010 pour une dépense de 125 371,94 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette assemblée.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

Résolution no : 10-04-120

Dépôt de la liste des permis du mois de mars 2010

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Mme Chantal Lafleur, inspectrice municipale, concernant les permis émis pour le mois de mars 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis du mois de mars 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-121

Acceptation du compte-rendu du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 mars 2010

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité Consultatif d'urbanisme du 17 mars 2010.

Adopté à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Résolution no : 10-04-122

Adoption de règlement n° 174-1-98 modifiant le règlement n° 174-98 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération de base

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2 de la section 1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et celle de ses conseillers, la rémunération peut comprendre, outre la rémunération de base, une rémunération additionnelle pour toute fonction particulière que précise le Conseil. Le règlement peut prévoir à quelle condition un membre exerçant une telle fonction a droit à la rémunération additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment déposé par la conseillère, Mme Lyse Thauvette, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération du maire est de 18 831,12 \$ et pour les conseillers de 8 368,92 \$ en date du 1^{er} janvier 2010 et ce, répartie de la façon suivante :

Maire :
Salaire de base : 12 554,28 \$
Allocation annuelle : 6 276,84 \$

Conseiller :
Salaire de base : 4 183,68 \$
Allocation annuelle : 2 092,08 \$

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de base n'a pas été augmentée depuis 1999 ;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement n° 174-1-98 modifiant le règlement n° 174-98 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux* afin de hausser la rémunération de base;

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

À compter du 1^{er} janvier 2010, la rémunération de base est modifiée et établie à 15 000 \$ pour le maire et à 5 000 \$ pour un conseiller.

Maire :
Salaire de base : 15 000 \$
Allocation annuelle : 7 500 \$

Conseiller :
Salaire de base : 5 000 \$
Allocation annuelle 2 500 \$

Le règlement n° 174-1-98 aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 conformément au 3^e paragraphe du 7^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Géraldine T. Quesnel
Mairesse

Mario Besner
Secrétaire trésorier

Résolution no : 10-04-123

Avis de motion : règlement d'emprunt n° 326-2010 pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale abrogeant le règlement n° 325-2010

La conseillère, Mme Thérèse Lemelin, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de la construction de la nouvelle bibliothèque municipale à Les Cèdres.

Lors de la présentation de ce règlement, le secrétaire trésorier ou le président d'assemblée y mentionnera l'objet du règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement, s'il y a lieu.

Résolution no : 10-04-124

Avis de motion : règlement n° 306-3-2008 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards

Le conseiller, M. René Levac, donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors de la présente séance du Conseil, le projet de règlement n° 306-3-2008 modifiant le règlement de construction n° numéro 306-2008 afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards.

Résolution no : 10-04-125

Projet de règlement n° 306-3-2008 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* n° 306-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008.

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement de construction numéro 306-2008* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire ajuster son règlement de construction afin d'améliorer les systèmes d'assèchement des eaux de drainages dans les habitations de son territoire.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné avis de motion lors de la séance du conseil du 13 avril 2010

EN CONSÉQUENCE,

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement suivant :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ
COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le titre du présent règlement est :

Règlement n° 306-3-2008
Modifiant le règlement de construction n° 306-2008 afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards

ARTICLE 2

Le présent règlement vise à modifier le *Règlement de construction n° 306-2008* afin d'ajouter une disposition pour les pompes de puisards.

ARTICLE 3

La section 3 «prescriptions particulières» du chapitre 2 du règlement de construction n° 306-2008 est modifié par l'ajout à la suite de l'article 3.9.4 de l'article 3.10

«3.10 Dispositions relatives aux pompes de puisards.

3.10.1 : Pour l'assèchement des eaux de drainage au sous-sol, les pompes de puisard hydraulique sont prohibées sur l'ensemble du territoire.

3.10.2 : L'article 3.10.1 ne s'applique pas dans le cas où une pompe de puisard alimentée par un branchement de 110 volts et une pompe à batterie 12 volts sont installées. »

ARTICLE 4

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de construction 306-2008 qu'il modifie.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Géraldine T. Quesnel
Mairesse

Mario Besner
Secrétaire trésorier

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Résolution no : 10-04-126

Genivar : relevé d'honoraires n° 6 pour surveillance des travaux d'installation de l'égout sanitaire, des services latéraux de réfection de rues et de pavage du secteur Marsan

CONSIDÉRANT la résolution n° 07-06-185 mandatant la firme *Genivar* pour la réalisation des travaux de services professionnels d'ingénierie incluant les services d'égout sanitaire, les services latéraux de réfection de rues et de pavage du secteur Marsan (rues Curé-Rémillard, des Chênes, des Bouleaux, Daviau, Asselin, des Frênes, Saint-Féréol, Danielle, des Noyers et Montée Marsan) au coût de 198 870 \$;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux à 100% ;

CONSIDÉRANT la réception du relevé d'honoraires n° 6 en date du 3 mars 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la somme de 9 943,50 \$ (taxes en sus) à la firme *Genivar* ;

QUE la dépense soit affectée aux règlements d'emprunt n° 294-2007 et 311-2008.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-127

Achat d'une porte coupe-feu à l'aqueduc Des Chênes

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Les Consultants LBCD* d'installer une porte coupe-feu à l'aqueduc Des Chênes afin de protéger le panneau électrique des vapeurs de chlore;

CONSIDÉRANT les normes environnementales en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture reçue de l'entreprise *Rock Gauthier et Fils* au coût de 1 920,55 \$ pour l'achat d'une porte coupe-feu (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-128

11^e édition du Colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie

CONSIDÉRANT la tenue de la 11^e édition du colloque du Réseau des élues municipaux de la Montérégie qui se déroulera le 7 mai prochain;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

DE procéder à l'inscription de la conseillère, Mme Sarah-Claude Racicot, à la 11^e édition du Colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie et ce, au coût de 100 \$.

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-129

***Demandes de subvention, participation et autres:*
Comité ZIP du Haut Saint-Laurent (subvention)**

CONSIDÉRANT la demande du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent de participer à l'envoi de documents postaux et de bénéficier d'une salle gratuitement lors d'activités;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'OFFRIR gratuitement à l'organisme du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, une salle de réception dans le cadre d'une de leur activité.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-130

Demandes de subvention, participation et autres:

Club Optimiste Les Cèdres Inc. : diverses demandes pour l'Encan Optimiste 2010

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste Les Cèdres organise un encan dans le cadre de leur campagne de financement qui se déroulera les 1^{er} et 2 mai prochain;

CONSIDÉRANT la mission du Club Optimistes Les Cèdres auprès des jeunes citoyens de la Municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

DE collaborer à l'activité du Club Optimiste Les Cèdres de la façon suivante:

DE permettre l'utilisation du garage municipal et du dôme pour la tenue de l'encan;

DE mettre à la disposition du Club Optimiste, les véhicules de la voirie requis ainsi que le personnel opérateur, un conteneur à déchets ainsi qu'un système de son et mobilier.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-131

Demandes de subvention, participation et autres:

Escadron 687 Vaudreuil-Dorion : demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande de l'Escadron 687 Vaudreuil-Dorion d'acheter un espace publicitaire dans le cadre de la 31^e Revue Annuelle qui se tiendra le 15 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes citoyens de Les Cèdres font partie de l'Escadron 687 Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes pourront participer gratuitement à l'activité;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

D'ACHETER un espace publicitaire, format carte d'affaires, au montant de 25 \$ pour la réalisation de la 31^e Revue Annuelle qui se tiendra le 15 mai prochain.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-132

Autorisation de paiement pour quote-part nettoyage du cours d'eau de la rivière Quinchien – bassin 7

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Municipalité pour le nettoyage du cours d'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,

APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 201000051 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 3 438,96 \$ (taxes incluses) qui sera imputé aux riverains du cours d'eau de la *Rivière Quinchien* tel que stipulé au règlement n° 324-2009 sur la taxation 2010, budget 2010, taux d'intérêts, modalités de paiement et heures de bureau adopté le 16 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-133

Autorisation de paiement pour quote-part nettoyage du cours d'eau Six-Arpents – bassin 7

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Municipalité pour le nettoyage du cours d'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 201000048 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 10 465,72 \$ (taxes incluses) qui sera imputé aux riverains du cours d'eau *Six-Arpents*, tel que stipulé au règlement n° 324-2009 sur la taxation 2010, budget 2010, taux d'intérêts, modalités de paiement et heures de bureau adopté le 16 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-134

Dubé Matte, architectes : paiement de facture pour les plans de réaménagement à l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT les résolutions n^{os} 08-12-455 et 09-10-429 autorisant la firme *Dubé Matte, architectes*, à procéder aux esquisses préliminaires, à la réalisation des plans architecturaux et à l'évaluation des coûts dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 090108 au montant de 15 540 \$ (taxes en sus);

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture n° 090108 au montant de 15 540 \$ (taxes en sus)
à la firme *Dubé Matte, architectes*.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 10-04-135

Demande de subvention député provincial « petite voirie »

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le cadre du programme provincial « infrastructures et petite voirie »;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'un plan d'intervention élaboré par la firme *Les consultants LBCD* en 2009 pour la réfection des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE ce plan couvre près de 28 kilomètres de réfection de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation de ces travaux s'élève à plus de 4 millions au plan quinquennal;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la députée provinciale du comté de Soulanges, d'octroyer un montant de 100 000 \$ qui sera utilisé pour procéder aux travaux relativement au plan d'intervention quinquennal.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-136

Participation au projet communautaire de plantations d'arbres sur des espaces publics

CONSIDÉRANT l'invitation de la députée de Soulanges à participer au projet communautaire de plantation d'arbres sur des espaces publics;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet collectif rassembleur qui met à l'avant-scène le développement durable et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra de planter, entre autres, l'arbre-emblème de la Municipalité soit le thuya occidental;

CONSIDÉRANT l'aide financière disponible au programme de soutien à l'action bénévole;

Il est,
PROPOSÉ par, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ par, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

DE PARTICIPER au projet communautaire de plantation d'arbres sur des espaces publics dont la plantation se déroulera le samedi, 15 mai 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-137

Fermeture de la Montée Chicoine : acceptation des travaux pour compensation financière du Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT la fermeture définitive de la Montée Chicoine dans le cadre de la réalisation de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le ministère des Transports du Québec et la Municipalité des Cèdres quant à la compensation financière suite à cette fermeture;

CONSIDÉRANT les aménagements proposés par le ministère suite à la fermeture de la Montée Chicoine;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité routière, la Municipalité ne recommande pas l'aménagement pour virage en « U »;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte, au frais et à la charge du ministère des Transports du Québec, d'aménager un nouvel accès à la terre de M. Hubert Leroux (lot 3 253 235) donnant sur la Montée Chicoine;

QUE la fermeture de la Montée soit effectuée le plus près possible de l'intersection du chemin St-Grégoire;

QUE la Municipalité accepte les travaux de planage, correction et couche d'usure qui seront réalisés sur une partie des chemins St-Féréol, St-Grégoire et sur la Montée Pilon en guise de compensation financière pour la fermeture de la Montée Chicoine et ce, pour une estimation des coûts évaluée à 855 582 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-138

Réfection des fenêtres à l'Hôtel de ville : mandat

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-03-89 autorisant l'entreprise *Dubé Matte & Associés* à procéder à l'appel d'offres pour la réfection des fenêtres de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissionnaires :

- *Les Constructions Labrecque Poirier* au montant de 182 999,40 \$;
- *Groupe Lessard* au montant de 129 467,63 \$.

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette ;

APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot ;

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Groupe Lessard* au coût de 129 467,63 (taxes incluses) pour les travaux de réfection des fenêtres de l'Hôtel de ville.

QUE la dépense soit affectée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-139

Sûreté du Québec : organisme Arc-en-ciel, projet Le zèbre rouge – autorisation

CONSIDÉRANT la demande de la Sûreté du Québec de remettre les bicyclettes abandonnées sur le territoire de la Municipalité à l'organisme communautaire l'*Arc-en-ciel* pour le projet Le zèbre rouge, visant l'implication de personnes souffrant de maladie mentale;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme;

Il est,

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown;

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la Sûreté du Québec à remettre les bicyclettes abandonnées sur le territoire de Les Cèdres à l'organisme *Arc-en-ciel*.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-140

Élection municipale 2009 : rapport d'activités du trésorier

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer le rapport d'activités du trésorier suite à l'élection municipale 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport d'activités du trésorier en date du 6 avril 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-141

Éthier avocats : mandat pour récupération additionnelle de TPS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà octroyé par résolution en 2007, un mandat à la firme Éthier Avocats relativement à la récupération additionnelle de TPS qui s'est avéré satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se qualifie pour l'obtention de somme additionnelle en TPS et plus particulièrement en relation avec l'application de la méthode simplifiée de calcul de remboursement en TPS;

ATTENDU QUE les honoraires versés à la firme ne dépasseront pas l'équivalent de 25% des montants additionnels qui seront ajoutés aux montants déjà établis par la Municipalité en l'absence de l'application de la méthode simplifiée de calcul de remboursement en TPS;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

DE renouveler le contrat de service avec la firme Éthier Avocats pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-142

Services professionnels – mandater la firme d'avocats *Dunton&Rainville* afin d'entreprendre les procédures judiciaires dans le cas 2010-00003.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les nuisances n° 322-2009 (*RMH-450*) est entré en vigueur le 10 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction n° 306-2008 est entré en vigueur le 3 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE le cas 2010-00003 contrevient aux règlements municipaux en ce qui a trait à la propreté et l'entretien du terrain, la construction inachevée, incendiée ou abandonnée et à l'accès au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tentatives d'entrer en contact avec le propriétaire ont échoué dans la dernière année;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes des voisins depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats *Dunton & Rainville* a soumis une offre de service le 7 avril 2010 au montant approximatif de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme d'avocats *Dunton & Rainville* afin d'entreprendre les procédures judiciaires dans le cas 2010-00003.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-143

M.L. Eau et environnement : offre de service professionnel pour assistance technique

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de se conformer aux dispositions réglementaires du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)*;

CONSIDÉRANT le manque de ressources interne;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme *M.L. Eau et environnement* à titre d'assistance technique;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *M.L. Eau et environnement* à titre d'assistance technique au montant forfaitaire annuel de 15 000 \$ (taxes en sus) et ce, selon les termes prescrits dans l'offre de service;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-144

E. Rollin Co. Ltée : soumission pour installation de purges, Les Cèdres

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Teckno* de procéder à l'installation de cinq purges afin d'assurer la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE suite à un rinçage du réseau, l'eau pourrait s'avérer impropre à la consommation due à la turbidité;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme *E. Rollin Co. Ltée*;

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de la firme *E. Rollin Co. Ltée* pour l'achat et l'installation de cinq purges au coût de 21 000 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-145

Groupe G&G, division Pretal : achat d'une échelle pour l'aqueduc du Fleuve

CONSDÉRANT la détérioration importante de l'échelle existante à la station d'aqueduc du Fleuve;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Les Consultants LBCD* de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *Groupe G&G, division Pretal*;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Groupe G&G, division Pretal* pour l'acquisition d'une échelle d'accès à la station d'aqueduc du Fleuve au montant de 1 960 \$ (taxes et transport en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-146

Atelier Techni-Pompe Inc. : mandat pour enlèvement du chlore dilué au poste du Fleuve

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Les Consultants LBCD* de procéder à la mise au norme du réseau;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'amélioration de la chlorabilité à la station d'aqueduc du Fleuve;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise *Atelier Techni-Pompe Inc.*;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,

APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Atelier Techni-Pompe* pour l'enlèvement du chlore dilué au montant de 1 550 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-147

Aqua Data : offre de service professionnel pour l'identification des bornes d'incendie ou purgeurs dans le projet domiciliaire du Haut-Chamberry

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une route de rinçage dans le projet domiciliaire du Haut-Chamberry;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Municipalité de se doter d'une telle route;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *Aqua Data*;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Aqua Data* pour l'identification des bornes d'incendie ou purgeurs dans le projet domiciliaire Haut-Chamberry au montant de 1 100 \$ (taxes en sus) et ce, pour une durée de 12 mois;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-148

Autorisation de mandat pour réalisation des plans et devis pour travaux de pavage dans le secteur Marsan

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis dans le cadre de la construction d'un égout domestique dans le secteur Marsan;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de pavage dans le secteur Marsan suite à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de poursuivre les travaux de pavage entamés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la somme disponible aux règlements d'emprunt n° 294-2007 et n° 311-2008 pour la réalisation des travaux de pavage dans ce secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

DE MANDATER le directeur général, M. Mario Besner, à discuter avec les firmes *Excavation Loiselle et Frères* et *Genivar*, responsables des travaux, afin de mettre à jour les plans et devis, l'inventaire des rues à paver ainsi que les coûts s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-149

Tekno : offres de service professionnel

Remplacement des pompes à la station de pompage Hungaria

CONSIDÉRANT QUE les pompes à la station Hungaria sont obstruées de façon récurrente par des débris domestiques;

CONSIDÉRANT le risque élevé d'inondation dans les sous-sols des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Municipalité afin de sensibiliser les citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QU'aucune amélioration n'a été constatée dans le secteur;

CONSIDÉRANT les coûts exhaustifs engendrés pour le déblocage des pompes;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme Tekno;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Tekno* pour le remplacement des pompes au poste de pompage Hungaria au coût de 12 290 \$ (taxes en sus);

QUE des coûts supplémentaires estimés à 3 000 \$ sont à prévoir pour les frais d'installation et de main d'œuvre;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-150

Tekno : offres de service professionnel

Système de gestion des pompes d'eaux brutes – station du Fleuve

CONSIDÉRANT la non fiabilité du système électromécanique à la station du Fleuve;

CONSIDÉRANT le risque élevé de contamination du réseau;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme *Tekno*;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Tekno* pour l'installation d'un automate programmé afin d'effectuer la gestion du système de pompage au coût de 10 575 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-151

Tekno : offres de service professionnel

Réparation des trappes d'accès à la station du Fleuve et nettoyage de la réserve – station des Chênes

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *LBCD* de procéder à la réparation des trappes d'accès de la station du Fleuve et au nettoyage de la réserve à la station des Chênes;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme *Groupe G & G, division Pretal* pour la réparation des trappes d'accès à la station du Fleuve;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme *Tekno* pour le nettoyage de la réserve à la station des Chênes;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Groupe G & G, division Pretal* pour la réparation des trappes d'accès au puits du Fleuve au coût de 7 875 \$ (taxes en sus);

DE MANDATER la firme *Tekno* pour le nettoyage de la réserve à la station des Chênes au coût de 2 650 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-152

Tekno : offres de service professionnel

Rinçage du réseau municipal

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au rinçage du réseau municipal durant la nuit;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Tekno* à apporter un support technique aux employés municipaux lors du rinçage du réseau municipal durant la nuit tel qu'effectué en 2009 et ce, selon les mêmes taux horaires établis dans l'offre de service professionnels en date du 26 mars 2009 pour une somme n'excédant pas 3 640 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-153

Tekno : offres de service professionnel

Stérilisation du puits no PE-01 et du réseau de la Base de Plein Air des Cèdres

CONSIDÉRANT la problématique de la qualité de l'eau à la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-01-21 mandatant la firme *Perrier Experts-Conseils* pour l'élaboration d'une étude hydrogéologique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Perrier Experts-Conseils*;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Tekno* pour la stérilisation du puits no PE-01 et du réseau de la Base de Plein Air des Cèdres pour une somme de 762,40 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-154

Pompaction : soumission pour installation d'un système de détection lors de perte de phase - égout des Chênes

CONSIDÉRANT l'absence d'alarme lors de panne de phase;

CONSIDÉRANT les problématiques liées à l'arrêt du poste de pompage lors de perte de phase;

CONSIDÉRANT le risque accru d'inondation pour les sous-sols des résidences environnantes;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *Pompaction*;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Pompaction* pour l'installation d'un système de détection lors de perte de phase à l'égout des Chênes au coût de 2 308,33 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-155

Services de conteneurs au garage municipal pour débris de construction

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de continuer à offrir un service de conteneurs au garage municipal pour la récupération de débris de construction;

CONSIDÉRANT les coûts reliés à la location des conteneurs;

CONSIDÉRANT le service offert dans les municipalités environnantes;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

ET RÉSOLU

D'OFFRIR à tous les premiers samedis des mois de mai à novembre 2010 (à l'exception du mois de mai, dont le service sera offert le 8), un service de conteneurs au garage municipal pour les débris de construction;

QUE des frais de 10 \$ (taxes incluses) seront exigés pour l'équivalent de trois verges cubes de déchets (remorque 4' x 8' x 2.5') pour les résidents de la Municipalité et de 50 \$ pour les entrepreneurs de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES

Résolution no : 10-04-156

Comité Jeunesse La Presqu'île : demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite du *Comité Jeunesse La Presqu'île* soit de bénéficier d'une passe familiale dans le cadre du projet « Une semaine sans télé, le temps de se parler » qui se déroulera du 10 au 16 mai 2010 dans les écoles primaires de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT l'objectif de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

DE PARTICIPER au projet du Comité Jeunesse La Presqu'île, en remettant une passe familiale à la Base de Plein Air des Cèdres en guise de commandite.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-157

Rénovation Les Cèdres Inc. : soumission pour rénovation du bâtiment hébergement

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la rénovation du toit du bâtiment hébergement;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *Rénovation Les Cèdres*;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise *Rénovation Les Cèdres* pour la réfection du toit du bâtiment de l'hébergement au montant de 4 500 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit affectée au *Fonds de parc et terrain de jeux* (Canadien pacifique);

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-158

Formation en animation pour le personnel estivale 2010

CONSIDÉRANT la nécessité de former le personnel en animation pour le camp de jour de la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera offerte approximativement à 40 animateurs pour une durée de 6 heures;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la formation pour un nombre approximatif de quarante animateurs de la Base de Plein Air pour un montant de 940 \$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération de la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

LOISIRS

Résolution no : 10-04-159

Bibliothèque municipale : rapport annuel 2009

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel 2009 de la bibliothèque municipale des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-160

Piste cyclable Soulanges : contribution annuelle pour entretien général

CONSIDÉRANT la réception de la facture quant à la contribution annuelle pour l'entretien général de la piste cyclable Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les six municipalités riveraines seront invitées à investir un montant de 1,50 \$ par résidant pour le réasphaltage des tronçons de la piste;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à investir pour l'année 2010, un montant de 1,50 \$ par résidant (selon la population au 1^{er} janvier 2010), soit la somme de 8 976 \$ (taxes incluses) afin de garder la piste cyclable Soulanges sécuritaire, et ce, conditionnellement à l'investissement des cinq autres municipalités riveraines;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-161

Événement cycliste le « Défi de Rigaud » : demande de passage

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme *Vélo Québec* de passer sur le territoire de la Municipalité le 26 juin prochain dans le cadre de l'événement « Défi de Rigaud »;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, M. François Robillard;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le passage de l'événement cycliste le « Défi de Rigaud » et ce, selon le trajet déposé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-162

Navette fluviale Les Cèdres : autorisation pour renouvellement du permis maritime

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur des loisirs, M. François Robillard, à procéder au renouvellement du permis maritime pour la mise en opération de la navette fluviale.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-163

Projet de piste de BMX

CONSIDÉRANT la demande de citoyens d'avoir une piste de BMX à Les Cèdres;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un terrain a été identifié afin d'accueillir le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire poursuivre des investigations avant d'autoriser la réalisation d'un tel projet;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

DE MANDATER le directeur général à effectuer les vérifications nécessaires quant aux servitudes, à l'écoulement des eaux et de la sécurité du puits.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-164

Terrain de balle St-Féréol : achats d'équipements et matériaux

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de poursuivre l'aménagement du terrain de balle St-Féréol;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des loisirs, M. François Robillard;

Il est
PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les achats suivants :

- *Épandage de matériel pour les champs intérieurs du terrain de balle;*

- *Buts de baseball;*
- *Matériaux pour terminer les abris de joueurs.*

Et ce, pour un montant n'excédant pas la somme de 10 000 \$;

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Résolution no : 10-04-165

Demande d'autorisation pour embauche d'étudiants au service des travaux publics et de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le surcroît de travail en période estivale aux services des travaux publics et de l'urbanisme (fosse septique);

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Mario Besner, à procéder à l'embauche de deux étudiants pour les services des travaux publics et de l'urbanisme pour un budget approximatif de 7 000 \$.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-166

Acceptation du dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives du 23 mars 2010

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, M. René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte-rendu du Comité des ressources humaines / conventions collectives du 23 mars 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-167

Autorisation au directeur général à procéder à l'affichage du poste de « Responsable à l'entretien à la Base de Plein Air des Cèdres »

CONSIDÉRANT la démission du responsable à l'entretien de la Base de Plein Air des Cèdres;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. René Levac,

APPUYÉ PAR, Mme Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Mario Besner, à procéder à l'affichage du poste de « *Responsable à l'entretien à la Base de Plein Air des Cèdres* ».

Adopté à l'unanimité

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution no : 10-04-168

Acceptation de la démission du pompier temporaire, M. Benedict Chua

CONSIDÉRANT la démission du pompier temporaire, M. Benedict Chua en date du 1^{er} mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été déboursée au niveau de sa formation professionnelle;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission du pompier temporaire, M. Benedict Chua et ce, en date du 1^{er} mars 2010.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-169

Embauche d'un pompier temporaire : M. Michel Deguire

CONSIDÉRANT la démission du pompier temporaire, M. Benedict Chua en date du 1^{er} mars 2010;

CONSIDÉRANT la demande de M. Michel Deguire de joindre le service de sécurité incendie à titre de pompier temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, M. Gilles Daoust;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'embauche de M. Michel Deguire, résident de Les Cèdres, à titre de pompier temporaire.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-170

Congrès des chefs incendie du Québec 2010 : inscriptions

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès des chefs incendie du Québec 2010 qui se déroulera les 21, 22, 23 et 24 mai prochain à Québec;

CONSIDÉRANT la demande de participation de messieurs Gilles Daoust et Stephan Gourley;

CONSIDÉRANT les modalités de l'entente de travail de messieurs Daoust et Gourley;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER messieurs Gilles Daoust et Stephan Gourley à participer au Congrès des chefs incendie du Québec 2010 pour un coût d'inscription total de 948,16 (taxes en sus) ;

QUE la dépense soit affectée au budget d'opération.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-171

Autorisation pour achat de cylindres d'air

CONSIDÉRANT la nécessité que le système de gestion d'air au service de sécurité incendie soit conforme aux normes en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR, M. Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, M. Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de 33 cylindres d'air au coût de 75 \$ l'unité provenant de la ville de Pincourt ;

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 10-04-172

Journée familiale des pompiers 2010 : demande de subvention

CONSIDÉRANT la demande de subvention du Service de sécurité incendie dans le cadre de la Journée familiale des pompiers 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR, Mme Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR, M. René Levac,

ET RÉSOLU

DE verser un montant de 2 500 \$ au Service de sécurité incendie pour l'organisation de la Journée familiale des pompiers 2010 ;

QUE le programme de la journée soit déposé au Conseil municipal ;

QUE soit mentionnée la participation de la Municipalité dans la réalisation de ce projet ;

QUE la publicité de l'événement soit conjointe à celle de la course de rabaska ;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période de questions : 21 h 30

Fin de la période de questions : 21 h 55

Parole au Conseil

Résolution no : 10-04-173

Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR, M. René Levac,
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance ordinaire à 22 h.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le directeur général et
secrétaire trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Mario Besner